



## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

### Convocation du 11 février 2015

*Etaient présents : F. BIGEARD (Maire), J. LAPIERRE (1<sup>er</sup> adjoint), J. L. DERECLLENNE (2<sup>e</sup> adjoint), M. BRIGATTI (3<sup>e</sup> adjoint), P. BOLLET (4<sup>e</sup> adjoint), D. BONIN, J. HENRY, G. BUGNOT, V. VINCENT, B. BONIN, G. BOUILLERET, M. ATWOOD, C. POULLEAU, G. JOUFFROY.  
H. MOUCADEAU a donné procuration à M. NEVERS*

### 1- Orientations budgétaires, Présentation de M. Lapierre

#### ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 COMMUNE

##### BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE 2014 COMMUNE

CA 2014	RAPPEL BUDGET 2014	REALISATIONS 2014	RESTES A REALISER 2014	RESULTATS NETS 2014
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
RECETTES	663 308,58 €	514 164,02 €		
DEPENSES	663 308,58 €	461 067,25 €		
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014		53 096,77 €		53 096,77 €
EXCEDENT REPORTE DE L'EX 2013		161 136,72 €		161 136,72 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014		214 233,49 €		214 233,49 €

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>				
RECETTES	608 898,90 €	321 672,53 €	5 381,27 €	327 053,80 €
DEPENSES	608 898,90 €	147 648,51 €	226 800,00 €	374 448,51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014		174 024,02 €		-47 375,98 €
EXCEDENT REPORTE DE L'EX 2013		126 340,71 €		126 340,71 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014		300 364,73 €	-221 400,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT				78 964,73 €

RESULTATS NETS 2014		514 598,22 €	-221 400,00 €	293 198,22 €
------------------------	--	--------------	---------------	--------------

- Recettes fonctionnement : Sans tenir compte de l'excédent reporté (161 136,72 €) réalisation de 11 992,16 € en plus que budgété.

- Dépenses fonctionnement : Sans tenir compte du virement à la section investissement (145 326,24 €) réalisation de 56 915,09 € en moins que budgété.
- Recettes investissement : Sans tenir compte du résultat reporté 2013 (126340,71 €) et des (145 326,24 €) venant de la section fonctionnement, réalisation de 15 559,42 € en moins que budgété.
- Dépenses d'investissement : Réalisation de 461250,39 € en moins que budgété. A savoir, les factures des rues Liberté, Eglise, Rousselin, (environ 60 000€) ne sont pas parvenues. Les travaux de la rue du Général de Gaulle budgétés (107 335.29) n'ont pas été réalisés.

## 2015

- Dépenses fonctionnement : Sensiblement égales à 2014 si on ne tient pas compte des imprévus. Il est prévu une signalisation horizontale et verticale, une maintenance Agorespace, Avocat Com Com TLE.
- Recettes fonctionnement : Identiques à 2014
- Dépenses d'investissement : Très supérieures à 2014. Nous prévoyons de payer les factures des rues Liberté, Eglise, Rousselin. Sécurisation rue du Général de Gaulle. Réfection du pignon de la poste. Allées cimetière. Plaque commémorative Anciens Combattants. Etoile lumineuse en haut du sapin. Parking devant chez Mme Blain. Eaux pluviales rue du Moulin. Achat d'un chapiteau. Réfection local Vival en périscolaire et cantine (accord de la Com-Com).
- Recettes d'investissement : Inférieures à 2014 car moins de rentrée suite à la TA.

A noter : la commune reversait à l'Etat en 2014 3303 €, et reversera 11 448 € en 2015, 19 593 € en 2016, et 27 738 € en 2017.

### ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 LEGS

#### BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE 2014 LEGS

CA 2014	RAPPEL BUDGET 2014	REALISATIONS 2014	RESTES A REALISER 2014	RESULTATS NETS 2014
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
RECETTES	230 025,17 €	214 291,57 €		
DEPENSES	179 663,93 €	151 894,92 €		
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014		62 396,65 €		62 396,65 €
EXCEDENT REPORTE DE L'EX 2013		-60 929,43 €		-60 929,43 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014		1 467,22 €		1 467,22 €

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>				
RECETTES	285 915,67 €	124 720,84 €	0,00 €	124 720,84 €
DEPENSES	285 915,67 €	109 714,56 €	0,00 €	109 714,56 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014		15 006,28 €		15 006,28 €

EXCEDENT REPORTE DE L'EX 2013		-173 863,76 €		-173 863,76€
RESULTAT DE CLOTURE 2014		-158 857,48 €	0,00 €	-158 857,48 €
BESOIN DE FINANCEMENT				-158 857,48€

RESULTATS NETS 2014		-157390,26 €	0,00 €	-157 390,26 €
------------------------	--	--------------	--------	---------------

- Recettes fonctionnement : réalisation de 14 266,40 € de plus que budgété sans tenir compte de l'avance Commune.
- Dépenses fonctionnement : Sans tenir compte du virement à la section investissement (24 501 €), réalisation de 3 268,01 € de moins que budgété.
- Recettes investissement : Sans tenir compte du virement de la section fonctionnement (24 501 €) et des 140 000 € (avance commune), réalisation de 3 306,17 € de plus que budgété.
- Dépenses d'investissement : réalisation de 2 337,35 € de moins que budgété.

## 2015

- Dépenses fonctionnement : Sans tenir compte du virement à la section investissement (70 807,78€), légèrement supérieures à 2014 (11 304,29 €) mais il y a 16 058,27 € d'imprévus.
- Recettes fonctionnement : Supérieures à 2014 (22 983,43 €) car vente de bois.
- Dépenses d'investissement : Supérieures à 2014 (44 295,04 €). Prévision de la réfection de la sommière de Marmot (37 000 €) et 12 811,54 € d'imprévus.
- Recettes d'investissement : Sans tenir compte de l'avance commune (180 000 €), supérieures à 2014 (10 483,59).

### 2- Réserve parlementaire,

Dans le cadre des travaux des allées du cimetière, sur proposition du Maire, le conseil sollicite une aide financière exceptionnelle de l'Etat au titre de la réserve parlementaire 2015 de M. Alain HOUPERT à hauteur de 5000 €.

Plan financier prévisionnel:

Total des dépenses	40 000 € HT (240000 € enrobé + 16 0000 € gravillons)
DETR (20 à 30 %)	8 000 € à 12 000 €
Réserve parlementaire	5 000 €
Autofinancement	23 000 € à 27 000 € selon DETR

### 3- Création d'une desserte forestière bois de Marmot,

Suite à la délibération du 18/11/2014 et à la délibération du 11/12/2014 annulant cette dernière, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Conformément au document d'aménagement en vigueur, Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal d'un **projet individuel d'équipement forestier** (création d'une route forestière sur 970 ml avec place de retournement en T de 280 m2) en forêt communale relevant du régime forestier.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme des travaux dont le montant s'élève à la somme de **65 980,10 €** hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE le projet qui lui a été présenté, et SOLLICITE l'octroi d'une aide de l'Etat et de l'Union européenne d'un montant de **26 392,04 €** ;

Le conseil souhaite qu'un règlement soit établi après les travaux pour l'accès aux bois sur la commune en général. Le garde forestier sera associé et signataire.

#### **4- Legs Muteau,**

L'actuel testament de M. Muteau ne permet pas de trouver une destination aisée au Château de Chassagne. Le Maire demande au conseil l'autorisation de faire modifier ledit testament afin de pouvoir accueillir une éventuelle activité (maison de retraite, hôtel, restaurant ...). Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la demande de modification du testament et autorise le Maire à engager tout acte et procédure dans ce sens et à signer toutes les pièces du dossier.

L'inventaire des biens du legs reste flou. Aucun registre n'est trouvé. Des biens immobiliers ont été vendus, mais aucun acte n'est retrouvé, tant chez le notaire maître MASSIP que dans les archives communales. Maître MASSIP procède à des recherches.

#### **5- Renouvellement du contrat d'Agent d'entretien,**

Il convient comme chaque année de délibérer sur l'emploi d'un agent technique 2eme classe (salle de Chassagne). Le conseil décide d'ouvrir un poste d'agent technique 2eme classe du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31/12/2015 pour une durée de 9H30 par semaine sur la base de l'IM 324, IB 343.

#### **6- Rapports du Président du SIEA de Fauverney,**

M. Brigatti présente le rapport eau et le rapport assainissement 2013 du SIEA de Fauverney. Les rapports sont consultables en mairie.

#### **7- Délibération servitude du SICECO,**

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la concession au SICECO, à titre de servitude, du droit d'installer et de faire exploiter par ERDF ou par une entreprise accréditée, une ligne électrique souterraine Moyenne Tension sur la parcelle ZE24 sur la commune.

Le conseil autorise le Maire à signer tout acte et pièce du dossier.

#### **8- Date de révision des loyers,**

Suite à la nomination du nouveau percepteur M. PRIN, celui-ci préconise certaines variantes dans le calendrier de la comptabilité communale. Les loyers seront dorénavant révisés en début d'année au 1<sup>er</sup> janvier pour l'ensemble des locataires du legs et de la commune. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder à des révisions en 2015 et de reprendre les révisions sur l'exercice 2016

#### **9- Mise à disposition du Vival,**

La cantine scolaire pourra s'effectuer dans ce local à partir de la rentrée scolaire 2015. La comcom ayant donné son accord. Les travaux d'aménagement seront réalisés par la commune de Fauverney. Les activités périscolaires y seront également organisées dès à présent après signature d'une convention avec la comcom.

Il est proposé de donner un nom à ce local. M. Le Maire propose « La grange » (du fait de l'histoire du bâtiment). Les élus sont invités à réfléchir à un nom pour le prochain conseil.

Lionel sollicite la mise à disposition du Vival pour répéter avec son groupe de musique les dimanches après-midis. Devant les nuisances sonores pouvant être occasionnées, le conseil décide de mettre à sa disposition le local situé dans la cour de l'école primaire dès que celui-ci sera libéré par le périscolaire. Toutefois Lionel devra créer une association. Le conseil souhaitant mettre à disposition des salles uniquement pour des associations de Fauverney. Une convention sera signée.

Le Foyer rural sollicite également la commune afin d'envisager de faire pratiquer les séances de

gym séniors des lundis matin à 10H15 dans la salle de l'épicerie jusqu'en juin 2015.  
Approbation.

M. Lapierre souhaite savoir comment seront répartis les coûts liés aux frais d'utilisation. M. Le Maire propose de mettre en place un cahier sur lequel chacun relèvera le compteur électrique à chaque entrée et sortie.

#### 10- Admission en non-valeur,

Le percepteur demande l'admission en non-valeur de la somme de 302.00 € sur le budget du Legs Muteau (locataire de la salle des fêtes de Chassagne). Approbation à l'unanimité

Le locataire qui était en créance de loyers a fait un emprunt de 4500 € pour réduire sa dette. La levée de la saisie sur salaire a été faite afin de permettre la demande d'une aide financière au titre de l'action sociale soldant ainsi la créance.

#### 11- Calendrier électoral,

	22 mars 2015	29 mars 2015
8-10H	JL. Dereclenne, G. Jouffroy, V. Vincent	JL. Dereclenne, G. Jouffroy, G. Bouilleret
10-12H	P. Bollet, M. Brigatti, D. Bonin	P. Bollet, M. Brigatti, D. Bonin
12-14H	C. Poulleau, J. Henry, B. Bonin	C. Poulleau, J. Henry, B. Bonin
14-16H	G. Bugnot, M. Atwood, V. Vincent	G. Bugnot, M. Atwood, V. Vincent
16-18H	H. Moucadeau, M. Atwood, J. Henry	H. Moucadeau, M. Atwood, J. Henry

Président : F. Bigeard 13H-18H

Vice-président : J. Lapierre 8H-13H

#### 12- Divers.

- Stèle anciens combattants : M. Raverat (ancien ferronnier) propose son aide pour la réalisation d'un arbre où seront gravés les noms d'anciens combattants. Seul le coût de la matière première sera à prévoir. Le projet sera soumis aux anciens combattants.
- Mme Atwood : ☞ fait le constat que l'abri à Chassagne n'est toujours pas démoli. M. Le Maire et M. Dereclenne ont rencontré le locataire qui fera changer l'emplacement de cet abri dès que possible, selon les volontés de la commune.  
☞ Juge la convention T'Ouche d'Arts trop directive. Souhaite que l'association évite de porter des jugements sur les habitants de la commune. De même les propos tenus envers la commune sont inappropriés et forts.
- Mme Jouffroy : suite à la dernière réunion de l'action sociale de la comcom, propose de mettre disposition des flyers de l'espace Coluche au sujet de diverses activités mises en place et ouvertes à toutes personnes de la communauté de communes. Mme Bouilleret s'étonne car a reçu un courrier expliquant qu'il s'agissait d'activités ouvertes aux Genlisiens.
- M. Bollet : ☞ évoque la nécessité de remédier au printemps à la fuite aux étangs de Chassagne.  
☞ Eglise : M. Quillardet réalise le nettoyage du clocher et du chœur des chants. Il a entrepris la confection d'un plancher avec trappe sous les cloches. Invitation aux élus pour la visite du clocher.  
☞ plantation de bulbes réalisée.
- M. Dereclenne : fait part de sa visite du bus numérique lors du salon Cité 21. L'information de l'accès à la fibre optique à Fauverney au deuxième semestre 2015 lui avait été donnée. Malheureusement il s'avère que la fibre ne sera disponible sur la commune qu'à la fin 2016. M. Lapierre se renseigne.
- Remerciements de Mme Vanbergen et de Mme Bonnet pour le soutien de la commune lors des obsèques de leur proche.
- 



Le Maire, François BIGEARD